Ministère de l'Education Nationale Beaux-AFts

ETAT FRANCAIS

DIRECTION SERVICE DIRECTION SERVICE SELVEN

Inventaire des sites

ARRETE

Le Ministre Secrétaire d'Etat à L'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légesdaire ou pittoresque et natamment l'article 4,

Vu l'arrêté du 27 Acût 1943 pris par application de la loi no 421 du 28 Juillet 1943

ARRETE:

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué par la propriété et le château de Laroque à MEYRALS (Dordogne)

Parcelles cadastrales visées:
328 à 335.368 à 373.375. à 383.384p.386p. de 13 section C du cadaxtre

Propriétaire intéressé: Le Marquis de BEAUMONT-BEINAC

Château de Bazanier par Ussel (Corrèze)pour les parcelles:

328 à 335 incluse 368 à 373 " 375 à 383. " 384p. 386p. "

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de MÉYRALS (Dordogne) et au propriétaire intéressé, qui seront responsablesé chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Parisé le 28 Janvier 1944

Par Délégation Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général des Beaux-Arts

L. HAUTECOEUR

G. O. M